

# Info.pl@ine

ZOOM sur



Déchaumage

Irrigation

N°44 – 29 juin 2005 - 4 pages

Première façon culturale de la prochaine culture

Restriction d'eau sur le bassin de l'Yerres

## AGRO-METEO

Des orages plus ou moins importants ont coupé cette période de sécheresse avec de fortes températures. Malheureusement, la pluie fut insuffisante sur une grande partie du département, et de la grêle a parfois endommagé les cultures (notamment sur Voulx).

## ACTUALITES CULTURES

BLE (Stade : grains pâteux)

### P Ravageurs

#### Pucerons sur épi

Les blés sont arrivés au stade où les pucerons ne présentent plus de risque pour la culture.

POIS (Stade : 4 à 6 étages de gousses)

### P Ravageurs

#### Tordeuses

Le risque est terminé sur l'ensemble du département

FEVEROLES (2 à 6 étages de gousses)

### P Protection fongicides

La rouille a fait son apparition sur le secteur de Maisoncelles-en-Brie.

Ø Un traitement avec CARAMBA 0,8 l/ha ou HORIZON EW 0,6 l/ha doit être positionné dès les premières apparitions de pustules de rouille dans la parcelle.

MAÏS (Stade : plus de 8 à 10 feuilles)

### P Pyrale

Hormis les parcelles protégées par des lâchers de trichogrammes un traitement pyrale doit être prévu, notamment si plus de 0,8 à 1 larve par pied était présente après récolte l'an passé, ce qui était le cas dans bon nombre de parcelles. D'après les observations du SRPV, les premières pontes ont été observées sur les secteurs de Château-Landon, Citry et Coulombs-en-Valois.

Ø Sur ces secteurs, le traitement sera à réaliser en début de semaine prochaine.

Ø Sur les autres secteurs du département, il est trop tôt pour une bonne efficacité du produit.

Ø De nombreuses pyréthrinoïdes sont efficaces (BAYTHROÏD 0,8 l, DECIS MICRO 0,32 kg, FASTAC 0,6 l, KARATE ZEON 0,2 l, TALSTAR 0,2 l, ...) mais ont tendance à favoriser les populations de pucerons.

**TRAVAIL DU SOL :** l'implantation de la culture suivante se raisonne aussitôt la récolte

La première action concerne le broyage et la répartition des pailles. Ce critère est particulièrement important pour une implantation de colza ou de couvert végétal en interculture.

Si la moissonneuse est équipée d'un broyeur avec répartiteur des pailles, récolter suffisamment bas pour optimiser la décomposition des résidus de récolte.

Si la moissonneuse n'est pas équipée, récolter le plus haut possible puis broyer les pailles et les chaumes le plus finement possible.

### **P** Implantation d'une culture d'automne avec labour direct

Dans certains sols (limons argileux vrais, argiles limoneuses, argiles engorgées, argilo-calcaires, limons calcaires et argiles sableuses), un labour direct suivi d'un rappuyage est préférable. L'humidité résiduelle permet de conserver une certaine « fraîcheur ».

### **P** Déchaumage

L'objectif du déchaumage est de gérer les résidus de récolte et les mauvaises herbes.

Les sols ne présentent pas en général de problèmes de structure cette année. Un déchaumage favorisera la levée des repousses et des adventices, lorsque le sol est suffisamment humide, ainsi que la dégradation des résidus de récolte. Des pailles et des menues pailles bien broyées et bien réparties (par la moissonneuse batteuse) sur toute la surface se dégradent plus facilement. Il est aussi important qu'elles soient mélangées à la terre rapidement après la récolte (avant qu'elles ne se dessèchent de trop), avec un enfouissement superficiel.

#### **Période de déchaumage**

Quel que soit le type de sol, privilégier un déchaumage **précoce et superficiel** (profondeur 5 cm), sauf en système de semis direct ou de travail très superficiel (inférieur à 3 cm). Dans ce dernier cas, il est préférable de laisser évoluer les résidus avant de réaliser un ou des faux semis.

Pour les sols sableux, il faut prévoir un déchaumage **très précoce**, c'est à dire immédiatement après la récolte, car ces sols ont tendance à sécher très vite.

Si le déchaumage ne peut être réalisé suffisamment tôt, attendre environ un mois après la récolte pour le réaliser. L'évolution naturelle des pailles permet alors une meilleure efficacité des outils de déchaumage.

#### **Profondeur de travail**

Lorsque l'on réalise plusieurs passages, le premier doit être **le plus superficiel possible**.

Le second travaille légèrement **plus profond** (4 à 5 cm au maximum supplémentaires).

En cas de troisième passage, celui-ci peut aller jusqu'à un **pseudo labour**.

Les récents outils de déchaumage superficiel (avec disques plus resserrés et angle d'attaque moins agressif) permettent de contrôler un bon travail du sol à 2 cm de profondeur, quel que soit le nombre de passages. Avec les outils courants, il n'est guère possible de travailler à moins de 5 cm.

#### **Type d'outils utilisés**

Privilégier les outils à dents dans tous les cas.

En cas d'utilisation des deux types d'outils (disques et dents), réserver l'outil à disques pour le premier passage : le travail d'outils à disque type cover-crop mélange mieux les résidus de récolte sur un sol ferme.

Dans le cas de l'utilisation exclusive d'outils à disques, conserver la même profondeur de travail lors du deuxième passage en biais : 5 à 8 cm maximum, pour éviter d'avoir des amas de résidus en fond de travail.

Un rappuyage, aussitôt le premier passage, favorisera la levée des repousses et des adventices.

#### **Lutte contre les limaces**

Dans les sols argileux favorables au développement des limaces, le déchaumage est un moyen de lutte efficace. Il doit être réalisé superficiellement (< 5 cm), et renouvelé pendant une période de temps sec et chaud. L'assèchement du sol et l'exposition au soleil favorisent la destruction des œufs de limaces.

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### IRRIGATION : attention restrictions d'eau par bassin versant

Un arrêté préfectoral, signé le 25 juin, fixe les seuils de vigilance, d'alerte, de crise et de crise renforcée dans chaque bassin versant du département et définit les mesures de restriction ou d'interdiction provisoire d'usage de l'eau en fonction des débits des cours d'eau.

<i>Dès franchissement du seuil d'alerte</i>	<i>Dès franchissement du seuil de crise</i>	<i>Dès franchissement du seuil de crise renforcée</i>
<b>Grandes cultures</b>		
Prélèvements en rivière, nappe d'accompagnement et forages : - interdits entre 12 h et 19 h, et le dimanche de 8 h à 20 h.	Prélèvements en rivière, et nappe d'accompagnement (lit majeur) interdits.  Prélèvements par forages interdits entre 8 h et 20 h, et du samedi 8 h au dimanche 20 h.	Prélèvements en rivière, nappe d'accompagnement et forages interdits.
<b>Cultures légumières et maraîchères</b>		
Information des agriculteurs spécialisés. Sensibilisation aux économies d'eau.	Prélèvements en rivière, et nappe d'accompagnement (lit majeur) interdits entre 8 h et 20 h.  Forages autorisés.	Prélèvements en rivière, et nappe d'accompagnement (lit majeur) interdits entre 8 h et 20 h.

Le seuil d'alerte est atteint sur l'Yerres ce qui entraîne les restrictions précisées ci-dessus sur ce bassin versant. Les communes concernées sont les suivantes :

ANDREZEL, ARGENTIERES, AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS, BAILLY-ROMAINVILLIERS, BANNOST-VILLEGAGNON, BEAUVOIR, BERNAY-VILBERT, BEZALLES, BOISDON, BRIE-COMTE-ROBERT, CELLE-SUR-MORIN, CHAMPCENEST, CHAPELLE-IGER, CHAPELLES-BOURBON, CHATEAUBLEAU, CHATRES, CHAUMES-EN-BRIE, CHENOISE, CHEVRY-COSSIGNY, CLOS-FONTAINE, COMBS-LA-VILLE, COUBERT, COURCHAMP, COURPALAY, COURQUETAINE, COURTOMER, COUTEVROULT, CREVECOEUR-EN-BRIE, CROIX-EN-BRIE, CUCHARMOY, EVRY-GREGY-SUR-YERRES, FAREMOUTIERS, FAVIERES, FONTENAY-TRESIGNY, GASTINS, GRETZ-ARMAINVILLIERS, GRISY-SUISNES, GUIGNES, HAUTEFEUILLE, HOUSSAYE-EN-BRIE, JOUY-LE-CHATEL, LIVERDY-EN-BRIE, LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX, MAISON-ROUGE, MARLES-EN-BRIE, NEUFMOUTIERS-EN-BRIE, OZOUER-LE-VOULGIS, PECY, PEZARCHES, PLESSIS-FEU-AUSSOUX, PRESLES-EN-BRIE, QUIERS, RAMPILLON, ROZAY-EN-BRIE, SAINT-JUST-EN-BRIE, SERVON, SOIGNOLLES-EN-BRIE, SOLERS, TOUQUIN, TOURNAN-EN-BRIE, VANVILLE, VAUDOY-EN-BRIE, VERNEUIL-L'ETANG, VIEUX-CHAMPAGNE, VILLENEUVE-LE-COMTE, VILLENEUVE-SAINT-DENIS, VOINSLES et YEBLES.

D'autres rivières, Marne et Théroouanne notamment, ont passé le seuil de vigilance. Des restrictions pourraient avoir lieu prochainement.